GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE (CLSM) DU XXÈME ARRONDISSEMENT
REFLEXION D'UN PARTENARAIT ENTRE LE CLSM ET LES BAILLEURS SOCIAUX
20 juillet 2012

RAPPEL DU CONTEXTE

L'ordre du jour du CLSM du XXème du 9 Juillet était : « *Faciliter l'accès et améliorer le maintien dans les logements sociaux des personnes en situation de vulnérabilité psycho sociale dans le XXème arrondissement de Paris* ». Il a été décidé à la fin de cette rencontre de réfléchir à un partenariat entre le conseil local de santé mentale du XXème et les bailleurs sociaux. Un groupe de travail s'est donc constitué pour réfléchir à la mise en œuvre de ce projet. Il a été organisé le 20 juillet 2012, voici son compte rendu.

LES OBJECTIFS

1. Observer les dispositifs de partenariat mis en place à l'intérieur de chacun des organismes……2 page
2. Evaluer les actions les plus pertinentes pouvant être mises en œuvre pour développer un partenariat entre les bailleurs et le CLSM du XXème……4 page
3. Définir un calendrier de travail……..6 page

LES DOCUMENTS DISTRIBUES ET EVOQUES :

Il a été évoqué l'existence d'un livre blanc du logement des personnes en difficulté psychique sur Paris à l'usage des bailleurs sociaux paru en 2004.
L'ASV 20 a présenté la formation action inter ASV et les fiches de présentation des partenaires.
L'AORIF 75 a constitué un document réunissant les outils utilisés sur d'autres territoires.

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Pour l'atelier santé ville (ASV 20)
Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20, a.guilberteau@croix-saint-simon.org

Pour la DASES
Martine BONNOT, Responsable service social Département Polyvalent, martine.bonnot@paris.fr

Pour l'association santé mentale du XXème (l'ASM 20) et le Centre hospitalier Maison blanche
Axel GAUTHIER, psychologue clinicien, ASM2O/ centre la métairie, axel.gauthier@ch-maison-blanche.fr
Andre TORTELLI, psychiatre, équipe appartements associatifs des 27/28/29ème secteurs, atortelli@wanadoo.fr

Pour les bailleurs sociaux
Sandrine BORS, Assistante sociale de Coopération et Famille, sbors@coopérationfamille.fr
Laïla LALAM, RIVP DT Nord, Laila.lalam@rivp.fr
Philippe LAMBERT, Paris Habitat OPH D.T. Est, p-lambert@parishabitatoph.fr
Claire OLIVIER, Responsable action social FIAC, BATIGERE IDF, claire.olivier@batigere.fr
Lucia SOBRAL, RIVPDT Sud, lucilia.sobral@rivp.fr
Adeline SOLVAR, Chargée de mission AORIF a.solvar@aorif.org

I. Les dispositifs de partenariat des organismes

Les partenaires ont présenté, dans un premier temps, les initiatives de leur organisme.

Philippe Lambert pour Paris habitat, rappelle l'historique du partenariat développé sur la santé mentale par la Direction territoriale (DT) Est de l'office. Au départ, l'attention du bailleur était portée sur les impayés de loyer. La gestion avait comme objectif de surveiller et de gérer les dettes locatives. Avec la création des directions territoriales en 2004, l'office a développé des compétences nouvelles tournées sur une gestion sociale. Sur la DT, 6 conseillères sociales ont été recrutées. Elles travaillent sous la direction d'une responsable d'action sociale : Fadma Peraldi.

Aujourd'hui l'office s'est doté, au niveau siège, d'une Direction de la cohésion sociale.

Pour Phillipe Lambert le réseau constitué par la DT EST est surtout lié à l'action de la Responsable de l'action sociale qui a permis de développer des formations et des groupes de travail.

Axel GAUTHIER de l'association santé mentale du 20ème (ASM 20), rappelle les outils développés avec l'office :

- Le groupe de travail Intervision avait pour objectif de partager des cas concrets et des pratiques professionnelles.
- Des formations sur 2 ans avec les Responsables de l'action sociale (RASI) de Paris Habitat et d'ICF (4 à 5 fois par an) ont été organisées.

Elles existent toujours avec ICF. En contrepartie le bailleur fournit à l'ASM 20 un appartement en bail associatif. Les baux glissants sont rares sur Paris, mais Axel Gauthier propose d'effectuer une première expérience dans le 20ème. avec un accompagnement soutenu. L'ASM 20 assure au bailleur l'organisation de 2 visites par mois auprès du locataire et un entretien pas mois avec l'équipe appartement et/ou l'équipe sectorielle référente du patient.
Tout comme Philippe Lambert, Axel Gauthier souligne que ces partenariats se sont constitués grâce à la participation de personnes clés. Madame Sylvie Planade a, par exemple, joué un rôle important dans la mise en œuvre de ce réseau.
Pour que nous puissions travailler en partenariat, il est donc important d'identifier ces personnes référentes.

→ Les participants s'accordent alors pour réunir très rapidement les noms des référents dans un même document.
→ Les participants s'accordent aussi sur la nomination dans chaque instance de personnes coordinatrices dans le réseau professionnel. Ces professionnels devront représenter : les gardiens, les services sociaux, les secteurs, les soignants et les commissariats.

Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20, présente alors les outils développés par l'atelier :

- Un guide d'accompagnement a été développé pour lutter contre les violences faites aux femmes. Pour cet outil, les institutions ont travaillé sur 2 ans, au rythme d'une réunion tous les 1,5 mois. C'est en construisant l'outil que le réseau s'est organisé.
- Un mode d'emploi des fonctions et des compétences de chaque acteur a été élaboré.
- Une Formation-action (« *mieux accueillir et orienter les personnes en situation de souffrance psychique* ») sur deux jours a été organisé pour tous les professionnels et/ou bénévoles intervenants dans les quartiers de la politique de la ville.

→ Les participants s'accordent alors pour développer des actions similaires sur la santé mentale.

Pour Laïla LALAM de la DT Nord de la RIVP toute la difficulté est d'avoir des contacts avec le CMP. Le bailleur est trop souvent confronté à des retours de lettres recommandées adressées au service de santé. La RIVP ne dispose pas du même dispositif que Paris Habitat. La DT Nord a toutefois deux médiateurs et s'appuie sur le professionnalisme de ses gardiens. Pour **Laïla LALAM** il est donc important de travailler avec les organigrammes des institutions car les bailleurs n'ont pas les mêmes fonctionnements.

Laïla LALAM interpelle ensuite les professionnels sur le traitement des situations d'urgence. Les difficultés rencontrées au niveau local poussent trop souvent les organismes à travailler avec la préfecture de police. Son témoignage illustre les résultats du sondage sur les besoins des bailleurs de juin 2012. Il a été rappelé que si 50% des bailleurs travaillent avec la police, seuls 25% travaillent avec les secteurs psychiatriques ou les conseils locaux de santé mentale.

→ Les participants s'accordent pour partager leur organigramme avant l'élaboration d'un guide

Axel GAUTHIER de l'ASM 20, rappelle que tout le travail de la psychiatrie est aussi de prévenir les situations d'urgence. Il est donc important de mettre en place un système de veille.

Philippe Lambert pour Paris habitat, souligne qu'aujourd'hui il est difficile pour les bailleurs de qualifier et d'évaluer les difficultés sociales rencontrées par les locataires. En effet la constitution d'informations sur les ménages du parc est encadrée par la CNIL. Une expérience a existé sur la DT en ce qui concerne les troubles de voisinage. Un conseillé sureté avait évalué et quantifié les troubles sur l'ensemble du patrimoine de la Direction. Chaque incident avait ensuite été suivi par les conseillères sociales de l'office. Aujourd'hui le bailleur ne peut plus travailler avec ces méthodes.

Andre TORTELLI, psychiatre du 27/28/29ème secteur de l'ESP de maison blanche, membre de l'ASM 20, trouve cette expérience intéressante. Pour **Axel GAUTHIER**, ce sont la création d'outils qui permettent de légitimer l'intervention des CMP.

Adeline SOLVAR, AORIF 75, rappelle que sur l'agglomération du Grand Lyon, la réflexion partenariale sur la santé mentale a débuté aussi par un groupe de travail sur les familles créants d'importants troubles dans leur environnement. Le groupe composé de représentants des communes, des services sociaux et des bailleurs sociaux a élaboré une charte pour traiter ces situations. En prenant conscience qu'une part significative des ménages de ce partenariat avait des problèmes de santé mentale, la communauté s'est rapprochée des hôpitaux psychiatriques et a mis en place un atelier « santé mentale » auquel participent les bailleurs sociaux.

Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20, pose la question des moyens mis en œuvre pour garder une traçabilité. Elle propose la mise en place d'une cellule de veille qui, grâce à des fiches de liaison, suivrait les dossiers.

Adeline SOLVAR note que pour constituer une connaissance partagée sur les troubles de santé mentale des locataires, il n'est pas nécessaire de laisser une trace écrite. En effet, certain partenariat n'utilise pas de compte rendu de leur échange. C'est le cas de Nantes qui possède un réseau santé mentale. L'un des outils principal de ce réseau est *« Le Point secteur ».* C'est un espace de concertation. Il réunit des professionnels des services psychiatriques du CHU, des bailleurs sociaux et de la ville de Nantes autour de situations individuelles de personnes en difficulté.

→ Les participants souhaitent garder une trace des échanges grâce à des comptes-rendus. Les études de cas pouvant être anonymes ou non retranscrites.

→ Les participants souhaitent travailler sur le model des points secteur. **Anne GUILBERTEAU** propose de nommer cette espace de concertation : « commission logement du CLSM du XXème », dans l'objectif de recueillir des financements. Les participants approuvent cette proposition.

Laïla LALAM interpelle alors les participants sur la nécessité de communiquer avec les soignants et le soigné tout au long des soins. Il y a donc la prévention, l'urgence mais aussi le retour du locataire dans son logement.

Axel GAUTHIER, réagit en rappelant qu'aujourd'hui les professionnels parlent d'alliance thérapeutique comme étant un prérequis du soin.

Pour **Andre TORTELLI,** il faut avant tout savoir jusqu'où le médecin doit informer car tout ne peut pas être dit.

Martine BONNOT, Responsable service social Département Polyvalent, évoque la possibilité de travailler et de transmettre de l'information avec l'accord du locataire.

Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20 évoque la possibilité d'identifier et de proposer aux ménages qui le souhaitent de travailler sous leur contrôle. Elle prend exemple sur l'Atelier santé ville d'Aubervilliers qui introduit le locataire dans le partenariat.

Axel GAUTHIER, souligne qu'il serait intéressant de réfléchir à une plus grande échelle non sur le droit au logement mais sur le droit au logement accompagné. Il note que cet accompagnement doit s'élargir aux aidants. C'est ce que nomme le Docteur Mercuel l'« aide aux aidants »

2. Les actions et outils pouvant être mis en œuvre pour développer un partenariat entre les bailleurs et le CLSM du XXème

Les participants ont fait la liste des outils sur lesquels ils avaient échangés:

a/ Les outils ou actions existants

- Le groupe de travail Intervision

Axel GAUTHIER de l'ASM 20, anime ce groupe de travail avec les assistantes sociales d'ICF.

- Un guide d'accompagnement

Il existe déjà un livre blanc sur le logement des personnes en difficulté psychique à Paris. L'objectif pour les partenaires est de le mettre à jour.

b/ Les outils ou actions à réactiver

- Des formations ou des Formations-actions sur la santé mentale

Des formations ont été animées par **Axel GAUTHIER de l'ASM 20** à Paris habitat**.** Celui-ci se propose de construire un programme avec l'aide une personne support sur les logiciels de présentation comme power-point.

c/ Les outils ou actions à développer

- Un mode d'emploi des fonctions et des compétences :

Le guide devra fournir une présentation détaillée des partenaires avec leurs contacts et le cadre de leur intervention.

- Le partage d'organigramme :

Avant même la création d'un guide, les partenaires devront communiquer leur organigramme pour identifier les personnes ou les groupes de personnes référentes sur le XXème.

- Le point secteur ou commission logement du CLSM du XXème :

Il est proposé par **Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20**, que le groupe de travail soit le comité de pilotage de la commission logement. Il serait donc composé des bailleurs, de l'ASM 20, des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) des 3 secteurs psychiatriques et l'ASV 20. Il serait porté par les élus locaux à travers le conseil local de santé mentale (CLSM).

- Un Forum :

Claire OLVIER, Responsable action sociale du FIAC-BATIGERE IDF, rappelle qu'en 2010 il a été organisé par l'AORIF 93 un forum sur la santé mentale. Elle relève que les bailleurs sociaux ne s'y étaient pas déplacer en grand nombre. **Anne GUILBERTEAU, Coordinatrice de l'ASV 20**, propose que si les partenaires organisent un forum, il devra être mis en place par l'ensemble des acteurs et non par une seule association.

→ Cette liste de propositions sera présentée au prochain conseil local de santé mentale le 24 septembre 2012.

Actuellement les échanges restent ouverts sur les enjeux suivants :

- La place du locataire dans le partenariat :

Suite à l'exemple de l'Atelier santé ville d'Aubervilliers qui introduit le malade dans le partenariat, il a été proposé de réfléchir à la place de celui-ci dans le partenariat

- La pérennité du partenariat :

Les partenaires se posent la question de la pérennité des outils. Le partenariat étant basé sur le volontariat et l'engagement, il a été proposé que ce projet soit porté par la ville à travers le CLSM.

- La communication :

Il a été proposé de communiquer sur ce partenariat via le site internet de la mairie du XXème.

- Les moyens :

Il a été proposé de voir dans quelle mesure ce groupe de travail pourrait former une association pour recevoir des subventions et pourrait être identifié en tant que commission logement du CLSM.

3. Le calendrier de travail

1. Lundi 9 – CLSM du XXème
Mairie du XXème
→Présentation des besoins des bailleurs

2. Vendredi 20 – Groupe de travail
L'ASV 20, 45 rue Ramponeau 75020
→Réflexion sur des outils partenarial du CLSM sur le logement.

3. Vendredi 27 – Visite de la métairie
La métairie, 5 cours de la métairie 75020
→Découverte de la métairie/ Correction du CR du groupe de travail.

1. Lundi 24 – Conseil local de santé mentale
Mairie du XXème
→Présentation des outils proposés par le groupe de travail.
→Priorisation des outils proposés

2. Jeudi 27 – Comité de pilotage de la commission logement
Service sociale : 45 rues des tourelles 75020
→En fonction des priorités, Elaboration de scénarios.
→Proposition d'actions détaillées en fonction des scénarios.

1. Conseil local de santé mentale
Mairie du XXème
→Présentation des scénarios
→Choix d'un scénario et de son programme d'action pour 2013.